

# Emploi

Les règles selon lesquelles il est décidé qui peut travailler librement en Irlande et qui a besoin d'une autorisation (un permis, un visa ou une autorisation) sont compliquées. Nous avons essayé de vous donner une vue d'ensemble de la situation actuelle, mais n'avons pas pu aborder tous les cas.

## Permis de travail

De nombreuses personnes sont autorisées à travailler sans permis de travail, y compris:

- Les citoyens d'un pays de l'espace économique européen (EEE) (les pays de l'UE plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et la Suisse.
- Les personnes qui ont reçu le statut de réfugié.
- Les étudiants (jusqu'à vingt heures par semaine en période de cours, à plein temps pendant les vacances).
- Les travailleurs qui ne sont pas originaires d'un pays de l'espace économique européen (EEE) employés légalement dans un pays membre et qui sont envoyés temporairement sous contrat dans un autre état membre.
- Les personnes qui ont reçu l'autorisation de demeurer en Irlande pour les raisons suivantes:
  - leur conjoint ou leur enfant est



citoyen irlandais.

- elles ont reçu temporairement l'autorisation de demeurer pour des raisons humanitaires, ayant pris part à la procédure d'asile.

Si vous avez besoin d'un permis de travail il est important de noter que celui-ci ne peut être demandé que par un employeur pour un employé potentiel. L'employeur doit avoir un permis avant que l'employé ne commence à travailler. Travailler sans permis de travail valide est un délit en vertu de la législation irlandaise. Si vous avez un permis de travail, il est possible de changer d'employeur, mais uniquement si le nouvel employeur obtient un permis de travail en votre faveur. Le permis de travail existant doit être renvoyé au ministère par l'ancien employeur avec une lettre explicative.

Selon la durée concernée, un permis de travail coûte à l'employeur entre 65€ et 500€. Un permis peut avoir une durée d'un an. Les demandes de renouvellement de permis doivent être faites avant la fin du permis en cours. Le délai d'attente normal est de 8 à 10 semaines mais il peut être plus long selon le nombre de demandes.

## Visas de travail et autorisations de travail

En raison d'une pénurie de compétences dans certains secteurs en Irlande, il est possible de demander un visa de travail ou une autorisation de travail. Les demandes doivent être faites à l'extérieur de l'Irlande et le demandeur doit posséder une offre et un contrat de travail d'un employeur en Irlande dans un des secteurs cités (tels que le secteur de la santé, de l'informatique, du bâtiment et de l'urbanisme). La différence essentielle entre ces derniers et un permis de travail est que les visas de travail/autorisations de travail sont accordés au départ pour une durée de 2 ans et que l'employé peut changer d'employeur (à condition de rester dans le même secteur).

### Pour de plus amples renseignements

Pour les renseignements les plus récents et les formulaires de demande, veuillez consulter: Department of Enterprise, Trade and Employment, Davitt House, 65a Adelaide Road, Dublin 2. [www.entemp.ie](http://www.entemp.ie)

Section Permis de Travail  
Tél 01 6313333/3308  
email. [workpermits@entemp.ie](mailto:workpermits@entemp.ie)

Visas de travail tél 01 6313186  
email. [workingvisas@entemp.ie](mailto:workingvisas@entemp.ie)

## Trouver un emploi

A Cork, il existe plusieurs sources utiles lorsque vous êtes à la recherche d'un emploi. Tout d'abord des emplois sont proposés dans les journaux. L'édition du vendredi du Irish Times et du Irish Examiner et l'édition du jeudi du Irish Independent comprennent de nombreuses offres d'emploi. Les emplois présentés dans ces journaux peuvent être basés n'importe où en Irlande. L'Evening Echo basé à Cork, contient des offres d'emploi tous les jours et il s'agit souvent de postes basés à Cork.

Les emplois sont également présentés dans les bureaux FÁS et les services locaux pour l'emploi (voir page 16)

### Coordonnées

FÁS Employment Services Office,  
Sullivan's Quay, Cork.  
Tél 021 4856200 et au FÁS Centre,  
30/31 Shandon Street, Cork.  
Tel 021 4946162.

Cork a aussi plusieurs agences de recrutement (qui figurent toutes dans les Pages Jaunes dans la rubrique "Recruitment Specialists"). De nombreuses agences de recrutement sont accessibles en ligne – elles incluent: [www.irishjobs.ie](http://www.irishjobs.ie), [www.bestjobs.ie](http://www.bestjobs.ie), [www.recruitireland.com](http://www.recruitireland.com), [www.jobsireland.com](http://www.jobsireland.com), [www.topjobs.ie](http://www.topjobs.ie) et [www.monster.ie](http://www.monster.ie)

## Comment postuler pour un emploi?

Une fois que vous avez trouvé une offre d'emploi qui vous intéresse et qui semble correspondre à vos compétences, l'étape suivante est de postuler pour le poste. L'offre vous indique comment vous y prendre, il faut généralement envoyer une lettre de motivation et un CV (voir ci-dessous) avant une date indiquée. Il est important de ne pas manquer cette date, car en général les demandes tardives ne sont pas prises en considération. L'employeur peut exiger que vous utilisiez un formulaire de demande, ceci est généralement indiqué dans l'annonce et vous pouvez vous le procurer auprès de l'employeur.

## Curriculum Vitae (CV)

Un CV (curriculum vitae) offre une brève vue d'ensemble des études que vous avez suivies et de votre expérience professionnelle, il cherche à démontrer à l'employeur pourquoi vous convenez à l'emploi en question. Un CV comprend les éléments suivants:

- Renseignements personnels (nom, âge, coordonnées, etc.)
- Etudes suivies
- Expérience professionnelle et historique professionnel.
- Intérêts et activités.
- Informations supplémentaires telles que la connaissance d'une langue étrangère, les compétences en informatique, etc.
- Noms et adresses de personnes qui vous donneront une référence (en général d'anciens employeurs).

La présentation d'un CV est importante. Il doit être facile à lire, clair et précis (1 à 2 pages maximum). Comme l'espace est limité, vous devez adapter votre CV afin qu'il corresponde aux différentes exigences de chaque emploi pour lequel vous postulez. Vous pouvez obtenir des exemples de CV sur l'Internet (ex. [www.ucc.ie/careers](http://www.ucc.ie/careers)) et auprès des agences de recrutement.

## Qu'est ce qu'une lettre de motivation

Lorsque vous postulez pour un emploi, envoyez toujours une lettre de motivation avec votre demande ou votre CV. Commencez la lettre par "Dear Sir/Madam" si vous ne connaissez pas son nom de famille. Concluez par "Yours sincerely".

Commencez par indiquer le poste pour lequel vous postulez et où vous avez pris connaissance du poste vacant. Continuez en disant pourquoi cet emploi vous intéresse. Mentionnez vos compétences et votre expérience professionnelle associées à ce poste. Terminez par indiquer votre disponibilité pour un entretien et si nécessaire demandez de plus amples renseignements.

## L'entretien

L'employeur va inviter à un entretien les postulants qui semblent correspondre le mieux à l'emploi. Si vous êtes convié à un entretien, il faut bien vous préparer. Essayez de savoir si l'entretien comprend des tests d'aptitude (compétences, capacités). Faites des recherches sur l'entreprise

et le poste. Déterminez vos points forts et vos points faibles. Prévoyez d'arriver avec 20 à 30 minutes d'avance. Habillez-vous avec soin et serrez la main avec confiance. Écoutez attentivement les questions et répondez clairement et succinctement. Si vous ne comprenez pas une question, demandez des explications. Si vous ne savez pas répondre à une question, indiquez-le. Lorsqu'on vous offre la possibilité de poser des questions, c'est le moment d'indiquer ce que vous savez sur l'entreprise. Partez sur une note positive.

### Aide à la recherche d'un emploi

Il existe un certain nombre d'organisations qui proposent une aide gratuite aux personnes qui recherchent un emploi (à condition qu'elles aient le droit de travailler en Irlande). FÁS propose une série de services pour aider les gens à trouver un emploi, y compris, l'orientation professionnelle, des renseignements sur les emplois et les possibilités de formation. La première chose à faire est de vous inscrire auprès de votre bureau FÁS le plus proche (Coordonnées page 14).

**Les agences pour l'emploi** (Local Employment Service (LES)) ont des bureaux partout à Cork, qui aident les personnes qui sont sans emploi depuis plusieurs mois ou qui éprouvent certaines difficultés à trouver un emploi. (ex. parents isolés, personnes souffrant d'un handicap et réfugiés). Ce service est gratuit,

confidentiel et propose un soutien en matière d'orientation, d'éducation et de formation, de rédaction de CV, de préparation à l'entretien et de placement. Il y a 7 bureaux LES à Cork City.

### Bureaux LES à Cork

**Blackpool/The Glen:** Gt. William O'Brien Street, Blackpool, Cork.  
Tél 021 4506266.

**City Centre:** Government Buildings, Sullivan's Quay, Cork.  
Tél 021 4856437

**Churchfield/Farranree:** Parochial Hall, Knockfree Avenue, Gurranaברה, Cork.  
Tél 021 4211048.

**Knocknaheeny:** Hollyhill Shopping Centre, Hollyhill, Cork.  
Tél 021 4211050

**Mahon:** Portacabin, Ringmahon House, Mahon, Cork.  
Tel 021 4975883

**Mayfield:** Old Youghal Road, Mayfield, Cork. Tel 021 4507499

**Togher:** Greenwood Estate, Togher, Cork. Tél 021 4320428

**Le centre pour les Personnes sans Emploi** (Centre for the Unemployed), 13 North Main Street Cork.  
Tél.: 021 4275876 propose également un service gratuit d'assistance et de préparation de CV.  
e-mail [cctu@eircom.net](mailto:cctu@eircom.net)

## Salaires & impôts

Une fois que vous aurez un emploi, vous paierez des impôts dans le système PAYE (prélèvement de l'impôt à la source) (à moins d'être un travailleur indépendant). Dans le système PAYE le montant des impôts dont vous êtes redevable est calculé par votre employeur et déduit de votre salaire toutes les semaines ou tous les mois. Des cotisations PRSI (Pay Related Social Insurance [cotisations de sécurité sociale]) seront également déduites de votre salaire si vous dépassez un certain montant. Vos cotisations PRSI peuvent vous donner droit à des allocations de protection sociale à un moment ultérieur. Tous les employés ont le droit de recevoir une fiche de salaire de la part de leur employeur. Il s'agit d'un document écrit confidentiel, indiquant le total brut du salaire, le détail des déductions éventuelles, par exemple les cotisations PRSI et PAYE et le salaire net après déductions.

Peu après la fin de chaque année financière (31 décembre) votre employeur doit vous donner un formulaire P60. Ce dernier indique le montant brut de salaire reçu, plus le détail des déductions PAYE et PRSI. Si vous quittez le pays avant la fin de l'année financière, vous pouvez avoir droit à un remboursement d'impôts. Votre P60 est important et doit être conservé soigneusement, car vous pourriez en avoir besoin pour réclamer des prestations sociales ou un remboursement d'impôts. Il vous sert également de justificatif des

déductions effectuées sur votre salaire. Si vous quittez votre emploi, votre employeur doit vous remettre un formulaire P45, que vous remettrez ensuite à votre nouvel employeur.

Lorsque vous commencez à travailler pour la première fois, vous devez contacter le centre des impôts (tax office) pour obtenir un CTC (Certificate of Tax Credits [certificat de crédits d'impôt]). Cependant, avant de contacter le centre des impôts vous devez avoir votre numéro PPS (voir ci-dessous) – indiquez toujours ce numéro lorsque vous contactez le centre des impôts. Complétez un formulaire 12A, qui est à votre disposition dans tous les centres des impôts ou sur le site Web de l'inspecteur des impôts, [www.revenue.ie](http://www.revenue.ie). Après avoir reçu votre demande, le centre des impôts vous enverra ainsi qu'à votre employeur un certificat de crédits d'impôts qui indique en détail le montant des crédits d'impôts et le taux limite usuel dû. Si votre employeur n'a pas de CTC pour vous, il doit déduire l'impôt au taux d'urgence, ce qui peut avoir comme résultat des déductions excessives (bien qu'elles vous seront remboursées plus tard).

### Numéro PPS

Tous les employés doivent avoir un numéro PPS (Numéro Personnel de Service Public). Ce numéro est votre seule référence pour toutes vos relations avec le service public, par exemple demander aux Revenue Commissioners (perception) un

certificat de crédits d'impôts, demander un paiement au Dept of Social & Family Affairs etc. En matière d'emploi, il est recommandé de faire la demande dès que possible car sans numéro PPS vous serez imposé au taux le plus élevé.

Les numéros PPS sont attribués par votre centre de protection sociale (Social Welfare Office) le plus proche. Vous devez faire la demande en personne, remplir le formulaire de demande (Reg 1) dans le centre et fournir une pièce d'identité. Vous devrez apporter avec vous un passeport, une carte d'identité ou une carte d'immigration (dans le cas d'un ressortissant d'un pays situé en dehors de l'EEE) et un justificatif d'adresse en Irlande. On vous demandera peut-être également un justificatif d'activité dans votre pays d'origine (i.e. certificat de naissance/travail/chômage/ résidence/ assujettissement à l'impôt/éducation), il est donc recommandé d'apporter ces documents avec vous. Si vous avez un problème avec ces documents, appelez le 021 4270055 auparavant pour recevoir quelques conseils. De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur le site Web suivant: [www.welfare.ie](http://www.welfare.ie)

## Pour de plus amples renseignements

Les prospectus et les formulaires suivants contiennent de plus amples renseignements concernant les crédits personnels d'impôt et le système d'imposition PAYE.

- IT1 Crédits, taux et dégrèvements d'impôts
- IT2 Imposition des couples mariés
- IT11 Guide de l'employé au PRSI
- IT20A PAYE/PRSI sur les indemnités de travail (à compter du 1/1/04)
- OP1 Formulaire de demande de crédit d'impôt pour parent isolé
- Rent 1 Formulaire de demande de dégrèvement de loyer
- RES2 Venir habiter en Irlande

Ces formulaires sont disponibles si vous appelez le numéro vert 1890 306706 ou auprès de votre centre des impôts le plus proche: Office of the Revenue Commissioners, Government Offices, Sullivan's Quay, Cork, Tél 021 4325000. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site Web [www.revenue.ie](http://www.revenue.ie)

## Vos droits au travail

Il existe une législation importante qui garantit des droits et une protection minimum aux travailleurs à temps plein et à temps partiel. Voici quelques exemples de ces droits:

**Contrat:** Lorsque vous commencez un nouvel emploi, votre employeur et vous signez un document détaillant les conditions d'emploi. Ce dernier indique en détail votre salaire, vos heures de travail, vos pauses, vos vacances, vos congés maternité, vos congés maladie, etc. A la fin de la période de paiement, votre employeur vous remet une fiche de salaire qui indique votre salaire et les déductions d'impôt, d'assurance sociale (PRSI) etc.

**Droits associés au salaire:** En général les travailleurs ont droit à un salaire minimum, en 2004 il s'élevait à 7€ de l'heure. Cependant, cela ne s'applique pas à tous les employés, par exemple les personnes âgées de moins de 18 ans, et les personnes qui n'ont pas travaillé pendant deux ans. Certains secteurs de l'industrie, y compris l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration sont couverts par des contrats qui indiquent un taux de salaire minimum qui peut être supérieur au salaire minimum national.

**Droits en matière d'heures de travail:** En moyenne, un employeur ne doit pas exiger que vous travailliez plus de 48 heures par semaine (généralement réparti sur 4 mois);

vous avez droit à au moins 11 heures de repos consécutives (pauses) par période de 24 heures et à au moins un repos de 24 heures par semaine. Les employés qui travaillent le dimanche ont le droit d'être indemnisés par un supplément de salaire ou de temps en contrepartie (par exemple, congé payé à une date ultérieure).

**Vacances:** Les employés ont droit à au moins vingt jours de vacances (ou congé annuel) chaque année, plus 9 jours fériés. Lorsque les employés doivent travailler un jour férié, ils doivent recevoir un jour de salaire ou un jour de congé supplémentaire. Les employés à temps partiel ont également droit à des vacances dont le nombre de jours dépend de leur nombre d'heures de travail.

**Congé de maternité et parental:** Si vous êtes enceinte, vous avez droit à au moins 18 semaines de congé maternité de votre emploi. Vous pouvez également prendre 8 semaines supplémentaires, mais vous ne bénéficierez pas de l'allocation de maternité pour ces 8 semaines supplémentaires. Chaque parent a également droit à 14 semaines de congé parental sans solde pour chaque enfant, ce congé peut être pris en une seule fois ou en plusieurs fois jusqu'aux cinq ans de l'enfant.

**Protection contre la discrimination**  
Le Employment Equality Act (loi sur l'égalité en matière d'emploi) interdit la discrimination à l'encontre des employés dans un certain nombre de

domaines, incluant l'âge, le sexe, la race, la religion, la situation familiale, la situation de famille, le handicap, l'orientation sexuelle et l'appartenance à la communauté itinérante. Cette loi empêche la discrimination non seulement en matière d'accès à l'emploi, mais également en matière de conditions d'emploi: formation, promotion, etc.

D'autres articles de loi obligent les employeurs à donner un préavis minimum avant de licencier un employé et déterminent un paiement minimum pour les travailleurs qui sont licenciés. Ce petit guide ne peut vous donner qu'un aperçu de cette législation.

### **Que faire si j'ai un problème avec mon employeur?**

Si vous pensez que votre employeur vous a traité injustement eu égard à votre salaire, vos vacances, vos conditions de travail, vos heures de travail, votre licenciement, votre licenciement abusif, etc. vous pouvez contacter le Independent Workers Union Centre (Centre indépendant de syndicat des travailleurs) pour une consultation gratuite - 55 North Main Street, Cork, tél 021 4277151.

## **Pour de plus amples renseignements**

Dept of Enterprise, Trade and Employment  
Employment Rights Information Unit  
Davitt House  
65a Adelaide Road  
Dublin 2  
Tél 01 6313131  
Appel local 1890 201615  
[www.entemp.ie](http://www.entemp.ie)

Equality Authority  
2 Clonmel St., Dublin 2.  
Tél 01 417 3336  
Appel local 1890 245545